

Saison 2018/2019

DEMANDE PREALABLE D'AGREMENT

FÉDÉRATION DES CENTRES DE DANSE FRANCE

Courrier à adresser à : François VISÈLE – 293, avenue des Écoles Militaire – 83300 DRAGUIGNAN

A/ Trophée amateurs et/ou formation filles

75€

B/ Concours Passion

45€

N°: CENTRE ORGANISATEUR/PROFESSEUR

NOM DU PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

ADRESSE COMPLETE

TEL FAX E-mail

MANIFESTATION

DENOMINATION DE LA MANIFESTATION

DATE 16 / 02 / 2019 ADRESSE COMPLETE salle du Marin – 49 Brissac-Quincé

LISTE DES EXAMINATEURS OU DES JUGES PROPOSES

CLASSIFICATION AMDF :A B C (5 juges minimum pour les Trophées)

(majoritairement licenciés FCDF)

Les juges doivent obligatoirement faire partie de la dernière liste de juges AMDF selon règlement

..... <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LISTE DES : SCRUTATEURS - PRESIDENT DU JURY & DIRECTEUR TECHNIQUE

Les scrutateurs, président du jury et directeur technique sont proposés suivant la dernière liste AMDF

Listes complétées et retournées **2 semaines** avant l'organisation, sous peine d'annulation de l'agrément

SCR PJ DT

Fait à _____ le _____ signature de l'organisateur:

AVIS DE LA FCDF:

FAVORABLE DEFAVORABLE SOUS RESERVE DE COMPLEMENT D'INFORMATION

N° d'Agrément :A/ B/

(à préciser sur vos circulaires annonçant votre organisation)

Toute demande doit être obligatoirement accompagnée d'un chèque de 75€ ou 45€ à l'ordre de la FCDF suivant les modalités définies aux Art. 17/22/31/39 du Règlement Technique et ne sera traitée que par courrier.

L'utilisation des dossards A.M.D.F. est obligatoire pour toutes les compétitions FCDF voir ART 17 (b) du R.T FCDF

Vous pouvez vous les procurer au siège de l'AMDF 22 rue Victor Hugo 93100 Montreuil